

Département du Loiret - Arrondissement de Montargis
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DES COMMUNES GIENNOISES

Date de convocation

10 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-sept décembre à dix-huit heures,

le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Francis Cammal, Président de la Communauté des Communes Giennesoises, assisté des membres du Bureau.

Nombre de Conseillers

EN EXERCICE : 41

PRESENTS : 30

VOTANTS : 36

Etaient présents :

Mme Perron, M. Tagot (Boismorand), M. Boucher, M. Nicolas (Coullons), M. Bichon, Mme Bourdin, M. Cammal, Mme Chambon, Mme Chevallier, M. Crozat, M. Damon, Mme de Crémiers, Mme Devernois, M. Hidas, Mme Lemaitre, M. Rougeron (Gien), Mme Lafaye (Le Moulinet-sur-Solin), M. Morel (Les Choux), M. Darmois, Mme Le Hardy (Nevois), M. Chaborel, Mme Gros, M. Prieur, Mme Robbio (Poilly-lez-Gien), M. Chauvette, Mme Fleury (Saint-Brisson-sur-Loire), M. Boulogne, Mme Charpentier (Saint-Gondon), M. Chenuet, Mme Rollando (Saint-Martin-sur-Ocre) **formant la majorité des membres en exercice.**

Etaient absents ayant donné pouvoir :

Mme Riby à M. Darmois
Mme Agogué à M. Crozat
Mme de Metz à Mme Lemaitre
M. Greuin à M. Cammal
M. Fromentin à Mme de Crémiers
Mme Poirier à M. Boucher

Etaient absents excusés :

M. Pressoir,
M. Colpin,

Etaient absents :

M. Chevré
Mme Flandry,
Mme Poirier-Chevallier

Madame Camille Chevallier a été désigné secrétaire de séance.

Délibération n° 2021/157

OBJET : Vote du budget primitif du budget principal 2022

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°2021/134 du Conseil Communautaire du 5 novembre 2021 prenant acte du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2022,
Vu l'instruction comptable M57,*

La section de fonctionnement du budget primitif du budget principal de la Communauté des Communes Giennesoises s'équilibre en dépenses et en recettes à 21 024 303 €.

La section d'investissement du budget primitif du budget principal de la Communauté des Communes Gienneses s'équilibre en dépenses et en recettes à 6 102 623 €.

Les documents budgétaires relatifs au budget primitif ont été mis à la disposition des membres du Conseil aux finances.

*Sur avis favorable de la commission des finances du 2 décembre 2021,
Sur avis favorable du Bureau du 3 décembre 2021,*

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés : (2 absentions : Madame de Crémiers et Monsieur Fromentin ayant donné pouvoir à Madame De Crémiers)

- **APPROUVE** le budget primitif 2022 du budget principal de la Communauté des Communes Gienneses tel que présenté dans la maquette budgétaire,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent à l'application de la présente délibération.

Certifiée exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées 21/12/2021

Pour extrait conforme,

à Gien, le 27 décembre 2021

Le Président,
Francis Cammal

